



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 20 mai 2019

Le Président de la MRAe

à

Madame le Préfet de Lot-et-Garonne

Objet : Projet de modification de la centrale hydroélectrique du moulin et de réhabilitation de l'écluse de Saint-Vite - Avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale

P.J. : 1

En application des articles L.122-1 et suivants du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant sur l'évaluation environnementale du projet de modification de la centrale hydroélectrique du moulin et de réhabilitation de l'écluse de Saint-Vite.

Le présent avis porte sur la qualité du rapport d'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet.

Je vous informe que cet avis sera mis en ligne sur le site internet de la formation Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>.

Il vous revient de transmettre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale au pétitionnaire (articles R. 122-7 et L. 122- 1 du Code de l'environnement).

Le présent avis sera à joindre au dossier d'enquête publique ou à mettre à la disposition du public.

Pour rappel, en application de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, l'avis de l'Autorité environnementale doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage, réponse qui doit être rendue publique par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19. Pour le suivi du dossier, vous voudrez bien m'adresser ladite réponse du maître d'ouvrage une fois établie.

Je vous remercie par avance de m'adresser cette réponse dès que vous en aurez connaissance par le maître d'ouvrage, à l'adresse suivante : pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
le président.